



| | | |
|---|--|----------------------------------|
| ORDONNANCE COLLECTIVE | Initier l'administration de médicaments lors du transfert d'un usager avec IAMEST vers un centre tertiaire. | OC - M - 4 |
| Référence à un protocole : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non | Date d'entrée en vigueur : Avril 2012 | Date de révision : Avril 2014 |
| Professionnels habilités à exécuter l'ordonnance et secteurs d'activités visés : <ul style="list-style-type: none"> Les infirmières habilitées du service des urgences qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires. | | |
| Groupe de personnes visées ou situation clinique visée : <ul style="list-style-type: none"> Toute clientèle avec un diagnostic confirmé d'infarctus aigu du myocarde avec élévation du segment ST (IAMEST) qui transfère vers un centre de cardiologie tertiaire. | | |
| Activités réservées de l'infirmière : <ul style="list-style-type: none"> Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance. | | |

INDICATION ET CONDITION D'INITIATION :

- Diagnostic confirmé d'infarctus aigu du myocarde avec élévation du segment ST (IAMEST) avec transfert ambulancier vers un centre de cardiologie tertiaire.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE :

- Initier l'administration de certains médicaments ainsi que certaines interventions durant le transfert ambulancier vers un centre de cardiologie tertiaire.

CONTRE-INDICATION À L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE:

- S/O

LIMITES/ORIENTATION VERS LE MÉDECIN :

- Bradycardie symptomatique (pouls < 40 bpm)
- Tachycardie ventriculaire avec pouls

DIRECTIVES :

- Si arrêt cardiorespiratoire, débiter la réanimation cardiorespiratoire et procéder à la défibrillation en utilisant le moniteur de transport en mode semi-automatique.
- Administrer dimenhydratate (Gravol) 50 mg IV q 4 heures PRN si nausées et/ou vomissements.
- Administrer acétaminophène 325 à 650 mg per os q 4 heures PRN si céphalée.
- Administrer lorazepam (Ativan) 0.5 à 1 mg sublingual q 12 heures PRN si anxiété.
- Administrer nitroglycérine 0.4 mg 1 pulvérisation sublinguale si DRS q 5 minutes, maximum 3 pulvérisations.

| | | |
|------------------------------|--|-------------------|
| ORDONNANCE COLLECTIVE | Initier l'administration de médicaments lors du transfert d'un usager avec IAMEST vers un centre tertiaire. | OC - M - 4 |
|------------------------------|--|-------------------|

- Administrer pendant le transport ambulancier morphine ou fentanyl (Sublimaze) selon ordonnance médicale angioplastie primaire IAMEST.
- Si protocole d'allergie à l'iode est prescrit selon l'ordonnance médicale angioplastie primaire IAMEST administrer pendant le transport ambulancier :
 - Hydrocortisone (Solu cortef) 250 mg I.V.
 - Diphenhydramine (Benadryl) 50 mg I.V.
 - Ranitidine (Zantac) 50 mg I.V.

DOCUMENTER L'ORDONNANCE COLLECTIVE AU DOSSIER DE LA FAÇON SUIVANTE :

- Sur l'outil « *Transfert d'un usager vers un Centre de cardiologie tertiaire* » inscrire, à la section « Observations infirmières »:
- Les éléments de l'évaluation qui ont contribué à l'administration du médicament, l'heure de l'administration, le nom du médicament, la posologie et la voie d'administration.
- S'il s'agit d'un arrêt cardiorespiratoire, inscrire les informations sur le formulaire « réanimation cardiorespiratoire ».

RÉFÉRENCES :

- Comité régional de cardiologie

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Élaboré par

Dr Amélie Boucher Pilon, urgentologue
 Josée Bergeron, conseillère clinique spécialisée
 Dr Carl-Éric Gagné, cardiologue

Date

Personnes consultées

René Therrien, coordonnateur, programme de cardiologie, CHRTR
 Anne-Claire Panneton, pharmacienne-conseil, Agence
 Chantal Lehoux, conseillère, Agence
 Dre Sophie Courchesne, urgentologue Agence
 Dre Manon Henri, urgentologue, CSSS d'Arthabaska et de l'Érable
 Dre Karine Talbot, urgentologue, CSSS de Trois-Rivières
 Catherine Laquerre, assistante du supérieur immédiat, urgence du CSSS de Maskinongé

Validé par

Comité régional de cardiologie

PROCESSUS D'APPROBATION**VALIDÉ PAR :**

| | |
|--|-------------------|
| <i>Original signé</i> | <u>2012-04-17</u> |
| Martin Lamy, président du CMDP | Date |
| <i>Original signé</i> | <u>2012-04-19</u> |
| France Castilloux, DSII | Date |
| <i>Original signé</i> | <u>2012-04-19</u> |
| Diane Bertrand, chef programme santé physique et conseillère cadre en soins infirmiers | Date |